----- Message transféré -----

Sujet :réponse d'une député à la procédure de destitution de macron:

Date: Tue, 15 Jan 2019 12:53:12 +0000

De:xxxxx

Pour: Union Populaire Républicaine - UPR

Christine Pires Beaune < Christine.PiresBeaune@assemblee-nationale.fr> Mar 15/01/2019, 10:49

Chère Madame, cher Monsieur,

J'ai pris bonne connaissance de votre récent courrier électronique, par lequel vous appelez mon attention sur une éventuelle destitution du Président de la République, en application de l'article 68 de la Constitution.

Cet article dispose dans son alinéa premier que : « Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le <u>Parlement</u> constitué en <u>Haute Cour</u>. » Ces manquements font référence à une haute trahison, une intelligence avec une puissance ennemie ou si, à titre personnel, il accomplissait un crime ou un délit grave.

Comme vous le savez, je suis une opposante à la politique injuste et inefficace menée par le Président MACRON, son gouvernement et sa majorité parlementaire. J'ai d'ailleurs marqué mon opposition en décembre dernier, en déposant avec mes collègues de gauche une motion de censure contre son gouvernement. Et je m'attache quotidiennement, avec mes collègues députés du groupe socialiste, à formuler des propositions alternatives, traduites en amendements aux projets de lois.

Si je partage nombre des griefs contre la politique du Chef de l'Etat que vous avez exposés dans votre lettre, et bien d'autres, vous conviendrez que ses choix politiques et fiscaux, aussi injustes soient-ils, ne constituent pas des motifs de destitution, ceux-ci étant précisément listés dans notre Constitution. Pour cette raison, je n'envisage pas de participer au déclanchement d'une procédure de destitution contre lui sur la base de désaccords de fond, y compris fondamentaux.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération dévouée.

Christine Pirès Beaune, députée du Puy-de-Dôme